

► Le marché du bourg

*La douceur du printemps, le retour des beaux jours,
Tout concourt à flâner, poussé par les envies
Des yeux et des papilles, dans le marché du bourg.
La variété est là, la qualité aussi*

*Grâce à des commerçants dont le seul souci
Est de nous faire plaisir. Des amis nous arrêtent,
On discute, on rit fort, chacun fait ses emplettes
En oubliant le stress que nous procure la vie.*

*Alors ne boudons pas ce plaisant rendez-vous
Dont la pérennité ne dépend que de nous
Et chaque vendredi, de 16 heures à 20 heures,
Impatients, retrouvons tous ces petits bonheurs.*



► Touche pas à mes oreilles !

La campagne est si belle... sans décibels ! Soyons vigilants et respectons la tranquillité de nos voisins

- En veillant à ce que nos chiens ne les incommo- dent pas par leurs aboiements,
- En effectuant nos travaux de bricolage ou de jardinage nécessitant l'utilisation d'engins bruyants dans le respect des horaires pres- crits par l'arrêté préfectoral n° 97-5126 du 30 juillet 1997, c'est-à-dire :

Les jours ouvrables
de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
Les samedis
de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
Les dimanches et jours fériés
de 10h00 à 12h00

► Journée commune propre

Cette année encore la Commune organise une demi-journée pour le nettoyage de certains che- mins et ruisseaux et elle donne rendez-vous à tous les volontaires le samedi 13 mai à 8h30 place de l'Eglise.



L'ourson n°6 - avril 2006

Directeur de publication : Jérôme Richard

Comité de rédaction : Jacques Aujard-Catot, Marie- Renée Balme, Isabelle Courant, Gilles Desrumaux, Anne Garnier, Aimé Girodon, Marc Odru, Jean-Yves Porta, Jean Ravet

Conception : Paul Engelmann - 04 76 49 33 96

Photos : Gilles Desrumaux - Eco Emballages

Impression : Imprimerie du Pont de Claix



Le mot du Maire

A peine avez-vous pris connaissance du précédent que voici un nouvel ourson !

Et c'est bien normal puisque cette nouvelle lettre d'informations est dans le prolongement direct de celle du mois dernier qui traitait de la protection des milieux naturels.

Celle-ci a, en effet, pour thème central, un autre volet important de la préservation de l'environnement : **le tri sélectif.**

Je suis certain que vous tirerez, comme moi, satisfaction du premier bilan de ce qui se fait dans notre commune et que les conseils prodigués vous aideront à mieux trier encore.

Il est essentiel que notre action s'inscrive pleinement dans la démarche de développement durable qui est la seule chance que nous ayons de transmettre à nos enfants, qui apprennent avec nous à le respecter, un monde où ils auront plaisir à vivre et à s'épanouir.

Jérôme Richard, maire.



Mairie de Vaulnaveys-le-Haut

Ouverture : lundi, mercredi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
mardi : de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Contacts : Tél 04 76 89 18 05 • Fax 04 76 89 10 85 • Email : mairie@vaulnaveys-le-haut.fr

► Le Tri à Vaulnaveys-le-Haut

Rappel du fonctionnement général

Depuis le 2 mai 2003, et conformément à la loi du 13 juillet 1992, le tri sélectif est effectif dans notre commune. Il fonctionne selon un scénario qui prévoit le ramassage distinct des ordures ménagères et des emballages en porte à porte. Pour les endroits non accessibles au camion, huit points de regroupement ont été mis en place.



La collecte se fait deux fois par semaine :

Le lundi matin, ramassage des ordures ménagères qui sont dans la poubelle au couvercle vert,



Le mercredi matin, ramassage des emballages (briques alimentaires, boîtes métalliques, plastiques etc...) qui sont dans la poubelle au couvercle jaune.

C'est l'entreprise GROS Environnement, de la Mure, qui a été choisie pour effectuer ce travail et nous vous rappelons que pour toute information ou réclamation vous pouvez la contacter directement au 04 76 81 16 53.

Nos ordures sont transportées au centre de tri ATHANOR situé à la Tronche. Les ordures ménagères y sont incinérées tandis que les emballages sont triés, compactés, et stockés avant de repartir chez les repreneurs qui vont les transformer et les valoriser.



Par ailleurs les journaux et magazines sont collectés en apport volontaire, de la même façon que le verre, dans des conteneurs spécifiques placés à Belmont, à la Tuilerie, aux locaux techniques, au champ de foire et au terrain de rugby.

Quelques conseils

L'entreprise GROS recommande aux usagers de sortir leurs poubelles la veille au soir et de les rentrer le plus vite possible après le passage des camions.

Elle déplore de trouver encore parfois du verre dans les ordures ménagères et trop souvent des gros cartons au pied ou à l'intérieur de certaines poubelles alors qu'ils devraient être portés à la déchetterie.

Enfin la propreté de certains lieux de regroupement laisse parfois fortement à désirer parce que des ordures sont déposées hors des conteneurs ou parce qu'on a omis de refermer les couvercles de ces derniers, ce qui laisse nos déchets à la merci des animaux qui divaguent.

Tous ces points peuvent facilement être améliorés par un effort de chacun pour le bien-être de tous.

Quelques données chiffrées

En 2003, l'ensemble de nos déchets, qui étaient dans une poubelle unique, représentait 800 tonnes.

En 2004

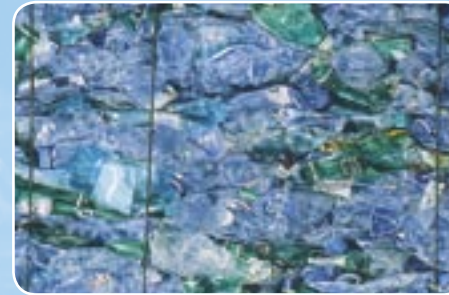
590 tonnes d'ordures ménagères
130 tonnes d'emballages ménagers
110 tonnes de verres
15 tonnes de papiers

ont été collectés.

Et en 2005

630 tonnes d'ordures ménagères
117 tonnes d'emballages ménagers
113 tonnes de verres
24 tonnes de papiers

Ces chiffres attestent d'une lente mais régulière augmentation du volume global, ce qui n'est que le reflet local d'une tendance générale, puisque toutes les études montrent une évolution à la hausse de nos déchets. A titre d'exemple la production d'ordures ménagères de chaque français a doublé en quarante ans.



Face à ce défi nous devons plus que jamais être mobilisés. En effet, même si les indicateurs attestent que la qualité du tri effectué à Vaulnaveys-le-Haut est globalement bonne, nous avons encore une marge de progression importante puisque, d'après les statistiques, nous devrions trouver 25 tonnes d'emballages pour 100 tonnes d'ordures ménagères. Ainsi, en 2005, nous aurions théoriquement du collecter environ 160 tonnes au lieu des 117 effectivement ramassées.

Un tri gagnant

Ne perdons jamais de vue que nous agissons pour le long terme et pour l'amélioration de notre cadre de vie mais n'oublions pas non plus que plus le tri est efficace, plus l'aide versée à la commune est importante.

Et preuve que nos efforts sont payants, **la taxe d'enlèvement des ordures de chacun d'entre nous va baisser en 2006.** Bonne nouvelle n'est ce pas ? Enfin une redevance qui régresse parce que pour une fois c'est nous qui avons le pouvoir d'en maîtriser l'évolution. Alors, et si nous faisons encore mieux en 2007 ?

► Le Tri, objectif plus

Trier, c'est protéger notre environnement aujourd'hui mais c'est aussi préserver celui de nos enfants demain et chacun de nous en est conscient. Pourtant, en 2002, malgré les efforts des collectivités ou des entreprises, seuls 20% des 360 kg d'ordures ménagères produites par chaque français ont été recyclés. C'est pourquoi le Ministère de l'Ecologie, de l'Economie et de la Recherche s'est fixé pour objectif, pour les 10 ans à venir, de doubler ce pourcentage.

Mais cet objectif commence au quotidien, pour chacun d'entre nous, par un effort citoyen accru pour améliorer le tri sélectif de nos poubelles. En effet, la première étape du tri, qui est loin d'être la moins importante, se déroule bien chez nous et nous en sommes les acteurs responsables.

Or ce n'est que si ce pré-tri est correctement effectué que les centres où sont transportés nos déchets pourront être plus performants et que nous pourrions tenir cet engagement vital pour notre avenir.



➤ **Mieux trier pour mieux recycler : que deviennent nos déchets ?**

Les papiers et les cartons

Compressés en balles, ils sont brassés dans l'eau pour éliminer l'encre. Les fibres sont ensuite enroulées en bobines pour une nouvelle utilisation du papier.

Le verre

Les différents types de verre (bleu, vert, blanc) sont triés puis concassés. Après fusion dans un four le verre sera de nouveau moulé en soufflerie.

Les plastiques

Triés suivant leur nature, plastiques transparents, plastiques opaques, ils sont ensuite réduits en fibres ou en granulés pour la fabrication de tuyaux, de cartes à puces, de fibres polaires etc...

L'acier et l'aluminium

Les différents métaux sont triés par électroaimants puis compressés en balles. Ils sont ensuite fondus dans un haut fourneau et laminés. Ils seront recyclés en cassettes, vélos, voitures, appareils électroménagers etc...

➤ **Alors tri haut ou bas tri ?**

Conseils pour faire un tri porteur



Les papiers

Ne jetez pas de papiers déchirés en petits morceaux. Ceux-ci ne pourront être récupérés et traités. S'ils sont sous cellophane ou film plastique non plus.

Assurez vous qu'ils ne contiennent pas d'autres produits type CD, DVD, ou échantillon cosmétique.

Papiers souillés, couches culottes, essuie-tout, mouchoirs, rubans adhésifs, lingettes, livres, cahiers, enveloppes et papiers peints ne sont pas recyclables.



Les objets en verre

Ne mettez pas dans le conteneur les capsules, les bouchons, les ampoules, les néons, les pare-brises, le pots de fleurs, les vitres, les miroirs, la faïence ou la porcelaine ... leur place est à la déchetterie.



Les plastiques

Bannissez les bidons souillés, les emballages plastiques ayant contenu des corps gras, les bouteilles d'huiles, les jouets ou encore les barquettes ou les objets en polystyrène.



Les métaux

Avant de les jeter il est nécessaire de bien vider ces types d'emballages, mais il n'est pas utile de les laver. Ne mettez pas de cintres, de pièces détachées de cycles ou d'automobiles dans la poubelle du tri.



Les divers et les encombrants

Ils sont généralement recueillis dans les déchetteries.

Mais vous pouvez aussi déposer vos pneus ou vos batteries de voiture dans certains garages ou auprès d'équipementiers automobiles répertoriés.

De même un décret paru l'an passé oblige les vendeurs d'objets électriques et électroniques (3DE) téléviseurs, ordinateurs, électroménagers... à en garantir la reprise lors de l'achat d'un équipement neuf du même type.

C'est aussi le cas pour les piles car chaque magasin qui en vend est obligé de les reprendre. Et il y a là un gros effort à faire puisqu'elles sont hyper polluantes et que seulement 30% des piles vendues en France sont collectées et recyclées.

Quant aux médicaments périmés, les pharmacies sont également obligées de les reprendre.

N'oublions pas non plus, avant de les jeter, que certains objets peuvent être récupérés par des organismes d'insertion ou à but caritatif pour être réutilisés après nettoyage ou remise en état.

Et tous les autres déchets ?

Ils vont dans la poubelle des déchets ménagers. Les fermentescibles seront transformés en compost pour l'agriculture et les incinérables serviront à produire de la chaleur, de l'eau chaude ou de l'énergie électrique dans des usines spécialisées qui sont aux normes environnementales.



➤ **Le tri en chiffres**

- **195.000 piscines olympiques** soit 390 millions de litres, voilà la quantité de déchets que les Français produisent en une journée.
- **627**, production en millions de tonnes de déchets en France en 2002. Sur ces 627 millions, 22 millions furent des déchets ménagers, hors déchets verts et encombrants estimés eux à 10 millions de tonnes.
- **96%** est le pourcentage des Français concernés par un processus de tri sélectif.
- **100%** est le pourcentage de recyclabilité du verre et de l'aluminium.
- **19.000 boîtes de conserves** permettent d'obtenir une voiture.
- **670 canettes de soda** font un vélo.
- **700-800 kilos de masse de pétrole brut économisés** pour chaque tonne de papier recyclé.
- **20 fois moins de bois** pour fabriquer du papier recyclé.
- **27 bouteilles en plastique** nécessaires pour fabriquer un pull en fibre polaire.

Pour conclure

Dans tous les cas, afin de faciliter la séparation des matières dans les centres de réception, n'attachez pas vos emballages ménagers (poubelle jaune), ne les enfermez pas dans des sacs en plastique mais mettez les en vrac dans leurs conteneurs.

Si vous avez un doute sur un déchet, jetez le avec les ordures traditionnelles. Vous éviterez ainsi de prendre le risque de polluer l'intégralité d'un conteneur.

Alors trêve de plaisant tri,

N'oubliez pas que plus le **tri on fait**, plus le **tri plaît** car un **tri fouillé** c'est un **tri moteur** !

Les organismes

ECO-EMBALLAGES gère les fonds obtenus auprès de fabricants puis les reverse sous forme de subventions aux collectivités locales impliquées dans le tri et la gestion des déchets. (www.ecoemballages.fr).



ADELPHÉ gère la collecte des matériaux et contribue au bon fonctionnement des filières. (www.adelpe-recyclage.com).



L'ADEME, organisme ministériel, a pour mission de coordonner avec les collectivités et les entreprises les opérations liées à la protection de l'environnement ou à la maîtrise de l'énergie. (www.ademe.fr).

ADEME



Les sigles



Présent sur plus 96% de produits, le point vert n'a aucune signification écologique. Logo le plus diffusé au monde, il indique seulement que le fabricant du produit a payé une taxe pour le traitement de l'emballage.



Ce sigle représente 3 flèches formant un cycle triangulaire. Il signifie que l'emballage est recyclable à 100%.



Ce symbole, présent sur les bouteilles et les bocaux en verre, indique que le verre est une matière recyclable.



Ce symbole figure sur tous les emballages métalliques pouvant être recyclés.



Celui-ci figure sur les objets en aluminium pouvant être recyclés.

Loyers : nouvel indice de révision

Grand changement pour les locataires et les propriétaires, cette année ce n'est plus l'indice du coût de la construction mais de l'IRL (Indice de Référence des Loyers) qui servira de base pour la révision des loyers.

Ce dernier est composé pour 60% de l'indice des prix à la consommation, 20% de l'indice du coût de la construction et de 20% de l'indice des prix d'entretien et d'amélioration.

Ce nouveau mode de calcul devrait aider à freiner les fortes hausses enregistrées les années précédentes.

Grippe aviaire : pas de psychose !

Certes le virus H5N1 a fait son entrée en France et notre commune fait partie du périmètre de protection avec obligation du confinement des volailles mais surtout ne cédon pas à une crainte irraisonnée et gardons la tête froide car seule la santé animale est concernée.

La transmission à l'homme est en effet particulièrement difficile puisqu'elle se fait essentiellement par voie aérienne lors des contacts étroits, prolongés et répétés dans des espaces confinés avec des animaux infectés.

La contamination avec des animaux sauvages à l'air libre, est donc peu probable. Néanmoins la découverte d'oiseaux morts demande quelques précautions.

N'y touchons pas ! Prévenons la Mairie ou les pompiers (18) qui feront le nécessaire.

Et surtout ne changeons pas nos habitudes alimentaires car le virus ne résiste pas à une cuisson supérieure à 70°C. Tout au plus évitons de consommer des œufs crus.

Pour plus d'informations :
Numéro vert 0 825 302 302
ou www.agriculture.gouv.fr

Litiges de voisinage

Sauf à vivre sur une île déserte, nous sommes généralement entourés de voisins. Et c'est tant mieux car étant dans la grande majorité des cas, ouverts, serviables et de bonne compagnie, ils contribuent à rendre notre vie sociale riche et agréable. Il arrive cependant que certains soient malheureusement à l'origine d'un trouble, c'est-à-dire de nuisances dépassant les limites normales et ayant un caractère répétitif et persistant.

Comment régler le problème ?

Le pire, c'est l'agressivité. La meilleure des solutions c'est d'en parler avec ce voisin, de lui envoyer un courrier ou de demander à un médiateur ou au conciliateur de vous recevoir. Ce n'est qu'en cas d'échec de toutes les solutions amiables qu'il faudra avoir recours aux tribunaux.

A quel tribunal faire appel ?

Tout dépend du problème et de son ampleur financière. Si la somme en jeu est inférieure à 1 500 €, il faut s'adresser au juge de proximité. Jusqu'à 7 600 €, c'est le Tribunal d'Instance qui est compétent.

Il l'est aussi sur toutes les questions de bornage, de servitude, de clôture, d'élagage d'arbres, etc...

En revanche, si le montant de votre litige est supérieur à 7 600 €, il faut vous adresser au Tribunal de Grande Instance et l'assistance d'un avocat est alors obligatoire.

Pour les problèmes de bruit, vous pouvez porter plainte, soit à la gendarmerie, soit directement auprès du Procureur de la République.

Les textes et les preuves

Reste néanmoins à mesurer ses chances d'obtenir gain de cause et qu'avant d'attaquer mieux vaut connaître les textes et collectionner les preuves : constat d'huissier, témoignages, certificat médical, photos, etc... Votre dossier doit être préparé avec soin afin de pouvoir établir le non respect des règles, le caractère anormal des nuisances ou la faute à l'origine du dommage subi. N'oubliez jamais que c'est à vous de prouver ce que vous avancez et qu'une solution concertée est toujours plus rapide qu'une procédure souvent longue et parfois aléatoire. Alors, de grâce, privilégiez toujours le dialogue !

Comment saisir le conciliateur ?

Il suffit de lui écrire, de lui téléphoner ou de prendre rendez-vous.

Pour Vaulnaveys-le-Haut, le conciliateur tient des permanences, avec rendez-vous, à la Mairie de Vizille (04.76.78.99.00) les 1^{er} et 3^e mercredi de chaque mois de 14h 15 à 16h 30.

Renseignements téléphoniques

Depuis le 2 novembre dernier, le service des renseignements téléphoniques est ouvert à la concurrence et ce ne sont pas moins de 27 sociétés qui vont se partager le marché français, offrant à l'usager 57 numéros différents.

A partir du 3 avril 2006, le « 12 » disparaîtra et sera effectivement remplacé par des numéros à 6 chiffres commençant tous par « 118 ».

L'ensemble des fournisseurs de renseignements téléphoniques proposera, bien sûr, la liste des abonnés qui ont souhaité faire figurer leur numéro de téléphone, fixe ou mobile, mais offrira également toute une panoplie d'autres

services : horaires de trains, de cinéma, envoi de renseignements par SMS, annuaire inversé etc... d'où des différences de facturation des appels qui peuvent aller du simple au double (de 0,56 € pour le 118 713 par exemple à 1,12 € pour le 118 712).

Alors pour éviter toute mauvaise surprise vous pouvez faire des comparaisons sur internet sur le site www.comparatel.fr/118 et choisir de recourir toujours au même fournisseur ou bien d'en changer à chaque appel, en fonction du service demandé et du coût de la prestation.